

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°3 Novembre 2015

Le chaud et le froid !



Les discussions avec le MEN se poursuivent sur le référentiel d'activités. Une première réunion s'est tenue le 5 novembre et une seconde est fixée au 13 novembre afin que les délais nécessaires à la sortie du nouveau décret soient tenus. La FSU s'est félicitée de l'évolution de la rédaction de ces référentiels par rapport aux projets initiaux.

9 Novembre 2015

Mais, dans le même temps, le MEN a envoyé aux académies le retour des « cartes cibles » qui se soldent dans la majorité des cas par une diminution du nombre de CIO. .

Alors que le ministère crée un nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale et affirme vouloir conserver son service public d'orientation, les annonces de fermetures de CIO se poursuivent, affaiblissant encore un peu plus notre réseau.

Le SNES a une nouvelle fois dénoncé, à l'occasion du dernier GT, le grand écart, entre le discours du ministère et la réalité du terrain. Le MEN doit clairement intervenir auprès des Recteurs pour faire respecter les engagements pris, et des discussions doivent rapidement s'ouvrir au niveau national.

Sommaire :

- Grand écart sur la situation des CIO ?
- GT du 5 Novembre
- carte cible
- Dronisep

Ouverture de deux groupes de travail

Le SNES a obtenu la tenue de deux groupes de travail spécifiques, l'un sur la mise en place du nouveau corps avec la DGRH, l'autre sur la carte cible des CIO !

En préalable à la discussion sur le référentiel d'activités, la FSU a soulevé plusieurs points sur lesquels le directeur de cabinet a apporté des réponses.

La question des indemnités : Le SNES a pointé l'injustice du décalage entre les indemnités prévues pour les psychologues du 1^{er} degré (liées à leur situation actuelle d'enseignants) et les conséquences pour le futur concours. Le directeur de cabinet a indiqué que le MEN avait fait le choix de la carrière et de l'accès à la hors classe pour les CO-Psy.

L'indemnitare sera examiné après l'écriture du décret et B. Lejeune a rappelé que les fiches sur lesquelles le MEN s'était engagé prévoient bien une harmonisation sur un taux unique pour le 1^{er} comme pour le 2^d degré. Mais à quelle échéance? Il faut une application dès l'an prochain.



Les réponses du Directeur de Cabinet

La rémunération des DCIO : Le SNES a rappelé qu'il demandait un 3^{ème} grade pour les DCIO débouchant sur la hors échelle A et un accès automatique à la hors classe dès lors que des CO-Psy, de classe normale, deviendraient DCIO. Selon la DGRH, l'automatisme ne pourrait être inscrite dans le décret puisque l'accès se fait par liste d'aptitude. Cette mesure sera appliquée en gestion et respectera donc les acquis actuels.

Un groupe de travail avec la DGRH sur la mise en place des mesures liées à la carrière et à la formation va se tenir rapidement

La carte cible : Le directeur de cabinet a bien rappelé que la carte cible n'était pas un objectif à atteindre dès lors que les Conseils départementaux ne se désengageaient pas. Il nous a invité à lui signaler toutes les fermetures qui n'auraient pas lieu d'être. De plus, il a indiqué que les procédures administratives devraient être respectées en particulier le passage en CTA.

La mise en place du SPRO : Le SNES a pointé tous les dysfonctionnements dans les académies, liées à la volonté des Régions de faire entrer les CIO dans le cadre de cahiers des charges ou chartes qui visent à imposer des référentiels d'activités et des pratiques à des fonctionnaires de l'État. Le directeur de cabinet a reconnu que cette situation était anormale et que le nouveau référentiel d'activités sur lequel nous travaillons ferait le « juge de paix » par rapport à ces dérives.



La chaîne hiérarchique et fonctionnelle du nouveau corps. La FSU a soulevé le problème de l'architecture du nouveau corps. Contrairement à certaines organisations, dont le SE-UNSA, qui voudraient installer des conseillers techniques à l'image du secteur médico-social, la FSU a défendu la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur les deux spécialités, en lien avec le chantier sur l'évaluation des personnels. Il ne saurait être question de préjuger de ces réflexions par l'adoption de mesures sans concertation d'ensemble, au risque de bloquer toutes évolutions futures.

Groupe de travail sur le référentiel d'activités: Un référentiel de psychologue de l'éducation et de l'orientation

Le SNES et la FSU défendent un véritable référentiel de psychologue de l'Éducation nationale. Nous avons apprécié positivement l'évolution de la première version du référentiel d'activités, soumis aux associations professionnelles le 18 septembre. En effet, celui-ci, pour la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », ne faisait nullement apparaître la nécessité d'être psychologue pour exercer des activités qui concernaient surtout l'information et la formation des élèves et des enseignants.

En concertation avec nos collègues psychologues du 1er degré du SNUIPP-FSU, nous nous sommes attachés à articuler la déclinaison des activités communes et des activités spécifiques en restant proches du travail réel de terrain.

Le SNES s'est opposé aux demandes du SGEN, de supprimer toute une partie de nos activités de psychologues de l'éducation et de l'orientation, au prétexte qu'elles figureraient déjà dans les activités communes.

Un référentiel de psychologie de l'éducation et de l'orientation

De même nous avons refusé que la proposition de référence à la déontologie et à l'éthique ne soit supprimée à la demande de ce même syndicat ; enfin nous avons insisté pour que notre activité ne soit pas limitée dans le second degré au conseil en orientation mais s'inscrive bien dans une conception qui englobe pour chaque élève son rapport au savoir, sa projection dans l'avenir et son développement psychologique et social.

La prochaine réunion concernera en grande partie les missions et activités des DCIO. Le SNES s'opposera à toute tentative de déconnexion de la fonction avec le corps des CO-Psy, ce que la création d'un statut particulier entraînerait automatiquement.

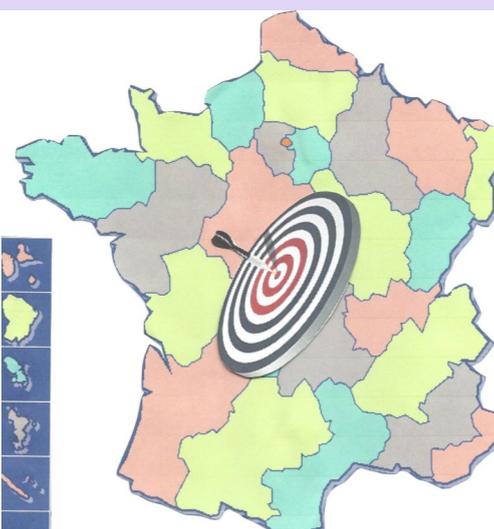
S'opposer partout aux fermetures de CIO !

Depuis l'an dernier, le SNES s'est battu sans relâche pour obtenir que des moyens supplémentaires soient donnés aux académies afin de reprendre plus de CIO en cas de désengagement des Conseils départementaux.

Actuellement 371 CIO seraient consolidés en tant que CIO d'État. Mais le compte n'y est pas ! Il reste environ 200 CIO qui sont menacés, soit de nouveaux désengagements de départements, soit de décisions injustifiées de Recteurs qui confondent objectifs à atteindre et clause de sauvegarde !

Ainsi à Paris comme à Grenoble, pourquoi les Rectorats décident-ils de s'en tenir à la carte cible alors que, pour un certain nombre de CIO, les loyers continuent à être pris en charge par les collectivités ? En Seine-et-Marne comme à Orléans-Tours, c'est bien à l'initiative du SNES que les collègues se mobilisent pour éviter les fermetures !

Ce n'est pas seulement dans les réunions ministérielles qu'il faut afficher son soutien aux personnels dont les CIO sont menacés, c'est aussi en agissant en direction des pouvoirs publics, des élus et des équipes d'établissements ! Le SNES, pour sa part, met ses paroles en actes et appelle tous les collègues dont les CIO font l'objet d'une mesure de fermeture ou de fusion à contacter les élu-e-s du SNES en académie ou nationalement, afin que nous saisissons le cabinet du Ministre ! **A notre demande, le directeur de cabinet a accepté la tenue d'un groupe de travail national sur la carte cible. Le SNES demande l'élaboration d'un plan de reprise progressive de tous les CIO.**



Non à la fusion des DRONISEP !

Un projet de décret a été soumis le 4 Novembre au CTM concernant l'organisation et la coordination inter-académiques dans le cadre de la création des « grandes Régions ». Il a été repoussé grâce aux voix de la FSU, de FO et de la CGT. Il prévoyait une mutualisation des moyens notamment pour les établissements publics dont l'ONISEP mais ceci concerne aussi les compétences de l'orientation tout au long de la vie et la lutte contre le décrochage. Le premier effet serait de réduire le nombre de DRONISEP à 17 avec toutes les conséquences pour les personnels mais aussi pour les élèves. De plus, le Sénat préconise la suppression des brochures sur support papier accusées d'être budgétivores ! Il faut défendre le droit à une information gratuite et de qualité accessible à toutes les familles et à tous les jeunes ! Le SNES intervient auprès du MEN pour faire respecter ces droits !